



PUBLIÉ le

Communauté de communes  
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-058

EN DATE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

OBJET : PETITE ENFANCE CRÈCHE/DEMANDE DE FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-domaines, selon convocation le 15/09/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme BOURSAUD Armelle a été désignée Secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, DARVENNE Céline, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR(4) : Mesdames et Messieurs**

CARCAT Camille donne pouvoir à MARSALEIX Guy

GUYOT Pierre donne pouvoir à LABESSE Michel

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse

ROUSSILAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

■□■□

Vu la délibération n° 2023-043 du 11 juillet 2023 portant sur la capacité d'accueil de la crèche passant ainsi de 10 à 12 enfants ;

Afin d'adapter l'équipement à cette nouvelle capacité d'accueil, il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel complémentaire.

Une aide du Département à hauteur de 60 % dans le cadre du programme Boost'ter est possible.

De ce fait il est proposé Conseil communautaire de valider le plan de financement ci-dessous relatif à l'acquisition de ce nouveau matériel.

**Plan de financement :**

Dépenses	HT	Recette	%	HT
Équipements et Matériels	4 212,94 €	Boost' TER	60,00 %	3 252,66 €
Électroménager	1 208,16 €	Autofinancement	40,00 %	2 168,44 €
<b>Total</b>	<b>5 421,10 €</b>	<b>Total</b>		<b>5 421,10 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Le Président à solliciter une subvention Booster auprès du Département,
- **D'AUTORISER** Le Président à signer tous documents s'y rapportant.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus**  
**et ont signé les Membres présents**  
**Pour Extrait Conforme**  
**Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**La secrétaire de séance**  
**Armelle BOUERSAUD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20230925-DB2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/09/2023

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le